

# 12280/17 SOC 586 EMPL 451

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 21 septembre 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 21 septembre 2017

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil** portant nomination d'un membre suppléant, pour la France, du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail





Bruxelles, le 18 septembre 2017  
(OR. en)

12280/17

SOC 586  
EMPL 451

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5488/17 1 SOC 31 EMPL 23
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant, pour la France, du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision portant nomination d'un membre suppléant, pour la France, du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une prochaine session du Conseil.

**Projet de**

**DÉCISION DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination d'un membre suppléant,  
pour la France,  
du conseil de direction de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>1</sup>, et notamment son article 6,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

considérant ce qui suit:

- 1) Par sa décision du 28 novembre 2016<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2019.

---

<sup>1</sup> Règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO L 139 du 30.5.1975, p. 1)

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 28 novembre 2016 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO C 447 du 1.12.2016, p. 2).

2) L'organisation de travailleurs CES a présenté une candidature pour un siège à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article 1*

Est nommé membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la France.

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
France		Mr Romain LASSERRE

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres qui ne sont pas encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*